

SEANCE DU 30 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi 30 mars à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE-SUR-ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire.

Membres présents :

Emmanuel MAURICE – Patrick DENOYELLE - Jean-Luc FAVREL – Audrey DAHOUX - Mickaël VILLY – Nathalie DRIAUX– Christel ROGER - Marie-Paule GERVAIS – Sylvie LEGOND - Kylian CACHARD – Céline ADAM - Loïc CADOR

Membres absents excusés :

Florent TREHET - Corinne JOKIC- Jocelyn BUFFARD.

Le Conseil Municipal est composé de 15 membres en exercice, 12 membres sont présents.

Secrétaire de séance : Patrick DENOYELLE

Objet : APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2021

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal, le compte-rendu de la réunion du 15 mars 2021. Aucune remarque n'ayant été formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Objet : ACQUISITION EMPRISE PARCELLAIRE DE 259 M² auprès de M. BOULON **Délibération N° 2021*13**

Dans le cadre du projet de revitalisation du cœur de bourg sur la commune, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est envisagé d'acquérir une emprise de 259m² sur les parcelles cadastrées sections A304, A307 et A61 en domaine privé.

Cette emprise est située dans le cadre du projet d'aménagement de la voie douce à l'entrée de la rue de la Libération.

Ces 3 parcelles appartiennent à M. Jean-Pierre BOULON et ont fait l'objet d'une discussion pour l'intégration en domaine public.

Une procédure amiable a été engagée pour l'acquisition de cette emprise de 259 m² sur les parcelles cadastrées sections A304, A307 et A61.

Monsieur le Maire précise que le prix de vente a été fixé à 20 euros du m².

Afin de poursuivre les démarches, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal à signer l'acte d'acquisition de l'emprise de 259 m² sur les parcelles cadastrées sections A304, A307 et A61 acquises à l'amiable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide :

- de fixer, en accord avec M. Jean-Pierre BOULON, le prix de 5 180 euros pour une emprise de 259 m² sur les parcelles cadastrées sections A304, A307 et A61 situées rue de la Libération,

- de prendre en charge les frais d'acte pour cette transaction,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié au nom et pour le compte de la commune de Grainville-sur-Odon, auprès de Maître Simon TOUZEAU, Notaire à Bretteville-sur-Odon.

*** Mme Christel ROGER quitte la séance et s'abstient de prendre part à la délibération n°2021*14**

Objet : COMPROMIS D'ACQUISITION D'UNE EMPRISE PARCELLAIRE AUPRES DE MME ROGER
Délibération N° 2021*14

Dans le cadre du projet de revitalisation de son cœur de bourg, la commune doit se porter acquéreur d'une parcelle située sur le terrain central appartenant à Mme Christel ROGER.

Pour cela, elle doit acquérir une emprise de 4 400 m² environ sur les parcelles cadastrées AB30 et AB183 qui sera destinée à créer un parking pour l'école avec éclairage public et un espace de détente, de rencontre et d'animation en face de l'école.

D'autre part, pour la partie restante du terrain, il est prévu l'aménagement d'un lotissement privé porté par le groupe MARYLINE BOURDON IMMOBILIER sur une emprise de 7 567 m² environ.

Monsieur le maire précise que la vente au profit de la commune ne se réalisera que lorsque Mme Christel ROGER aura vendu la surface restante au profit du groupe MARYLINE BOURDON IMMOBILIER.

Cette condition énumérée ci-dessus sera actée par une clause suspensive sur le compromis de vente.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de l'autoriser :

- à procéder à l'acquisition par la commune d'une emprise de 4 400 m² environ sur les parcelles de terre cadastrées section AB 30 et AB 183 (à déterminer par le géomètre) moyennant le prix de 70 400 euros environ appartenant à madame Christel ROGER.
- à lui donner tous les pouvoirs pour signer la promesse de vente, la vente et tous les documents s'y rapportant

Enfin, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne tout pouvoir à monsieur le maire pour signer la promesse de vente, la vente de parcelles de terre situées sur la commune de Grainville sur Odon selon les conditions énumérées ci-dessus et tous les documents s'y rapportant auprès de Maître Simon TOUZEAU, Notaire à Bretteville-sur-Odon.

Informations et questions diverses

*** Point sur les travaux pour le projet « cœur de bourg »**

Présentation du projet de requalification du cœur de bourg :

Une présentation du projet de requalification du cœur de bourg sous forme d'exposition aura lieu en Mairie du 12 au 16 avril 2021 (durant les horaires d'accueil du public). Mme BOURDON du cabinet « BOURDON IMMOBILIER » présentera son aménagement des 16 lots le jeudi 15 avril en mairie de 16h00 à 18h30 et pourra répondre aux questions des personnes intéressées.

Planification des travaux entre EAU DU BASSIN CAENNAIS et ENEDIS :

Le démarrage des travaux de réfection du réseau d'eau potable de la rue de la Libération aura lieu début juin, pour une durée 2 mois.

Les travaux de réfection de la ligne HTA débuteront le 15 juin ou le 21 juin pour une durée de 2 mois environ. Il est prévu d'organiser en mai prochain une méthodologie d'alternat pour les travaux d'ENEDIS afin de donner l'accès aux convois agricoles durant la moisson, les bus scolaires, la collecte des déchets....

Une réunion spécifique entre la Teim, Enedis et la commune aura lieu le vendredi 9 avril à 9H pour la préparation du chantier.

La dépose des supports aériens HTA devrait avoir lieu les 15 premiers jours d'octobre.

EAU DU BASSIN CAENNAIS prévoit de raccorder le poteau incendie, situé rue de l'Orge, sur le réseau de la rue de la Libération.

*** Modification du PLU :**

Retour des avis des P.P.A.. (Personnes Publiques Associées)

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'ensemble des P.P.A.. se sont vues notifier le projet de modification du PLU. Il précise qu'elles peuvent, comme le prévoit le droit actuel, émettre un avis qui pourrait être joint le cas échéant au dossier d'enquête publique.

Ces avis ou observations doivent être connus au plus tard le 6 avril. A ce jour, les retours sont favorables au projet.

La procédure de modification du PLU étant bien avancée, il a été décidé de solliciter la désignation d'un commissaire-enquêteur pour l'enquête publique réglementaire. Elle pourrait se dérouler du 1^{er} mai 2021 au 31 mai 2021.

*** Vaccination :**

Monsieur le Maire explique que fin janvier 2021 les grainvillais ainsi que les administrés des communes qui ont intégré le dispositif (Bougy, Gavrus et Mondrainville) avaient répondu favorablement pour s'inscrire à ce dispositif.

Près de 2 mois se sont écoulés et 80% des inscrits ont réussi à se faire vacciner.

Dans un délai très court il a fallu étendre les inscriptions pour la vaccination auprès des administrés de plusieurs communes environnantes (Maltot, Fontaine Etoupefour...) ainsi que le cabinet médical du Val d'Arry pour combler les désistements.

Vendredi 26 mars, lors de la 1^{ère} injection contre la COVID-19, l'équipe médicale des pompiers du calvados a vacciné 53 personnes (dont 48 figuraient sur la liste prioritaire et 5 sur liste d'attente).

Monsieur le Maire remercie les agents et les élus qui ont effectué un travail remarquable.

La seconde injection est programmée le 23 avril.

*** Rapport de la visio-conférence du 23 mars 2021 entre les communes et la gendarmerie d'Evrecy**

Madame DAHOUX fait un point sur le bilan de l'année 2020.

La brigade territoriale d'Evrecy compose celle de Breteville-l'Orgueilleuse. Sa zone d'intervention s'étend sur 36 communes.

Il a été abordé l'activité des gendarmes sur le terrain, 963 interventions (dont 289 de nuit). Il est à noter la baisse de la délinquance, dû au confinement. Concernant le réseau routier, la pandémie a également eu un impact ; il est à déplorer 13 accidents (vitesse et alcool au volant) sur la route départementale n°8 (ETERVILLE-EVRECY).

Madame DAHOUX explique qu'un dispositif peut être mis en place entre les élus et la gendarmerie d'Evrecy. Ce dispositif permet à l'opérateur du centre opérationnel de la gendarmerie d'EVRECY, lors d'un appel au 17, par un élu inscrit sur ce fichier, d'avoir immédiatement accès aux coordonnées de l'appelant et aux problématiques ayant justifié sa situation d'insécurité et ainsi d'apporter une réponse plus rapide.

Les élus intéressés par ce dispositif sont invités à envoyer un mail de confirmation auprès du secrétaire de Mairie.

*** Collecte des sacs jaunes :**

Monsieur DENOYELLE explique que les cartons qui ne seront pas disposés dans les sacs jaunes ne seront plus collectés par les ripeurs, cela pose des problèmes lors du passage à la chaîne de tri.

Les cartons volumineux devront être déposés à la déchetterie de Baron sur Odon.

*** Date à retenir :**

- prochain conseil municipal : lundi 10 mai 2021

La séance est levée à 19h45